

Compte rendu de séance

Séance du 28 Juillet 2017

L' an 2017 et le 28 Juillet à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de
HEROUARD Jean-Paul Maire

Présents : M. HEROUARD Jean-Paul, Maire, Mmes : BACHER Francine, BARBET-LESEUR Patricia, DORCHY Chantal, HUAN-PINÇON Delphine, TROUILLET Christine, MM : BIOCHE Alain, GALLERNE Jean-Pierre, LE BESCOND Marcel, MARTHOURET Claude, MAURIN Jean-Paul, OSMONT Michel, ROLLAND Daniel

Excusées : Mmes LE GALLOU Sylvie, POIRET Claudine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 22/07/2017

Date d'affichage : 22/07/2017

A été nommé(e) secrétaire : Mme HUAN-PINÇON Delphine

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie - 2017 -035
- Choix de l'entreprise pour l'aménagement de deux points d'arrêt - 2017 -036
- Proposition de répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) - 2017 -037
- Transfert de voies privées à la commune - 2017 -038

Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie - réf : 2017 -035

Monsieur le Maire présente le tableau récapitulatif des résultats de l'appel d'offres portant sur le marché de travaux de voirie, validé par la commission d'appel d'offres réunie le 24/07/2017 à savoir :

- Entreprise GUERIN	: 148 506,05 € H.T.
- Entreprise COLAS IDFN	: 149 621,00 € H.T.
- Entreprise TPN	: 164 131,50 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de prendre l'entreprise GUERIN TP qui est la mieux-disante, pour un montant de 148 506,05 € H.T. et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce marché.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Choix de l'entreprise pour l'aménagement de deux points d'arrêt - réf : 2017 -036

Monsieur le Maire présente le tableau récapitulatif des résultats de la consultation d'entreprises portant sur l'aménagement de deux points d'arrêt sur la RD 6154 au hameau de Tivoly, présenté lors de la réunion du 28/06/2017 à savoir :

- Entreprise EUROVIA	23 019,53 € H.T.
- Entreprise GUERIN TP	23 966,50 € H.T.
- Entreprise SEGTRA	30 075,50 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de prendre l'entreprise EUROVIA qui est la mieux-disante, pour un montant de 23 019,53 € H.T. et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce marché.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Proposition de répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) - réf : 2017 -037

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Préfet en date du 30 mai 2017 portant sur la répartition du FPIC entre l'Interco Normandie Sud Eure et ses communes membres au titre de l'exercice 2017.

Il rappelle les grandes lignes de ce fonds qui constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunale, composée d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres.

En 2016 seules les Communautés de Communes de Breteuil, Rugles et Verneuil étaient bénéficiaires.

La Communauté de Communes de Damville et la CCRSE n'étaient ni bénéficiaires ni contributeurs.

A l'issue du processus de fusions des 5 EPCI, l'Interco Normandie Sud Eure se trouve être bénéficiaire.

La répartition peut être faite selon plusieurs principes, à savoir : principe de droit commun, sur mesure dérogatoire au 2/3 ou répartition libre.

Les membres de l'assemblée communautaire lors de l'assemblée du 27 juin 2017 se sont positionnés favorablement sur une répartition dérogatoire fixant un reversement à hauteur de 30 % des communes membres à l'EPCI.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis **défavorable** à ce mode de répartition.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal ont voté à l'unanimité de suivre l'avis **défavorable** proposé par le Maire.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Transfert de voies privées à la commune - réf : 2017 -038

Le maire propose au conseil municipal de transférer l'allée des érables et l'impasse de la porte des champs situées au lieu-dit Le Fayel, dans le domaine public communal.

Le conseil charge le Maire d'effectuer les démarches.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- M. le Maire demande à ses conseillers quels travaux seraient à inscrire au programme 2018 du SIEGE. Les travaux de renforcements électriques ont été faits cette année. Prévoir des effacements de réseaux, et de l'éclairage public au Souchet.
- Achats de barrières de police : le conseil donne son accord pour qu'une dizaine de barrières soit acquis par la commune.
- Pour information, le 7 octobre 2017 La Chacoulienne donnera un concert dans l'église.
- Dans le cadre de la sécurité, M. le Maire propose la mise en place d'un stop à l'intersection des rues des 6 arbres et de la vieille route. M. BIOCHE préférerait la pose d'un ralentisseur, afin de couper la vitesse des véhicules. Mme BACHER propose de faire une étude du nombre de passages et de la vitesse des usagers. Mme BARBET-LESEUR souhaiterait un stop rue de l'orme au Moussel.
- Le service des transports scolaires, jusqu'alors gratuit, est devenu payant à partir de la rentrée scolaire 2017-2018, suite à la fusion des 5 communautés de communes au 01/01/2017. Ainsi, les tarifs ont été établis par l'INSE, lors de son conseil communautaire du 17 mai 2017, dont le compte-rendu a été envoyé aux membres du conseil le 29 juin 2017. Ces tarifs sont affichés en mairie, consultables sur notre site et celui de l'INSE.
- M. BIOCHE demande quels sont les effectifs prévus pour la rentrée scolaire 2017-2018. Suite au dernier conseil d'école, les effectifs annoncés sont de 52 élèves de maternelle et 74 élèves de primaire. Soit une diminution de 8 élèves par rapport à l'année précédent, due principalement à des déménagements des familles. Cependant, le nombre d'entrants 26 P-S est supérieur au nombre de sortants 15 CM2.
- Le conseil syndical du SIS a décidé lors de son dernier conseil de ne revenir à la semaine de 4 jours qu'à la rentrée 2018-2019. En effet, vu les délais restricts pour la mise en application, vu l'impossibilité de modifier l'heure de passage des transports scolaires, vu le transfert de compétence "Transport Scolaire" du Département à la Région au 01/01/2018, vu la non parution du décret au moment du vote du conseil syndical, vu le changement souhaité d'intercommunalité au 01/01/2018 pour les communes de Marcilly-la-Campagne et de Moisville, il a été décidé de repousser la mise en place d'une année.
- M. BIOCHE présente des statistiques sur les demandes de permis de construire sur le 15 dernières années : 100 habitations ont été construites, et les chiffres annuels sont régulièrement en baisse.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22:45

